

**COMMUNE NOUVELLE**

RETOUR D'EXPÉRIENCE DES COMMUNES  
NOUVELLES AVEYRONNAISES CRÉÉES  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

*Etude réalisée en aout 2016*

*Mathilde PY*

## *Introduction*

Les communes ont été créées après la Révolution Française sur la base d'anciens découpages tels que les bourgs ou les paroisses. Aussi, la France est l'un des pays comptant le plus d'entités administratives de type communal. On n'en dénombre pas moins aujourd'hui de 36 685 communes (chiffre INSEE, décret paru au JO du 30 décembre 2008).

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs se sont attachés à créer des mesures permettant d'en réduire le nombre. Après les communes associées de la loi Marcellin en 1971, ce fut au tour des communes nouvelles en 2010.

Toutefois, ce dernier phénomène n'a, dans un premier temps, pas eu l'écho escompté. En effet, en 2011, seules 2 communes nouvelles ont été constituées. Et entre 2012 et 2014, 24 seulement. Il a fallu attendre 2015 et la réforme impulsée par Jacques Pélissard (alors Président de l'AMF) pour que la dynamique s'amplifie (317 arrêtés de création au 1<sup>er</sup> janvier 2016). Actuellement (à l'été 2016), ce sont 37 arrêtés de création qui sont déjà pris pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'Aveyron n'est pas en reste car on compte aujourd'hui 7 communes nouvelles regroupant 25 communes historiques. Celles-ci ont toutes été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Quelques mois après la création, nous avons voulu en savoir un peu plus sur le processus d'élaboration d'une commune nouvelle en allant rencontrer les hommes et les femmes qui ont œuvré à la fondation de ces nouvelles entités. L'objectif étant, surtout, de fournir des éléments aux élus et agents qui souhaitent s'engager dans la même voie.

## *La démarche*

L'idée étant d'apporter une information relativement complète sur le processus de création, il convenait de ne pas s'en tenir à interroger les élus mais également les agents qui ont une grande part dans la réussite de l'évolution de la commune. Nous avons veillé à nous entretenir, non seulement avec le maire de la commune nouvelle, mais également avec des maires délégués, pour recueillir des points de vue différents.

Par ailleurs, dans la mesure où nous ne savions pas combien de temps prendrait chaque entrevue et étant donné que les disponibilités sont réduites en période estivale, il a été décidé de ne contacter que deux communes au départ, et d'envisager une montée en puissance ensuite.

Finalement, nous nous sommes rendus dans trois communes nouvelles et avons contacté les quatre autres communes par mail pour leur demander si elles avaient des remarques à nous faire part et que nous aurions pu inscrire ici. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.

Le présent dossier s'articule donc en 3 parties : **Le Bas Ségala (p.4)**, **Argences en Aubrac (p.12)** et **Palmas d'Aveyron (p.18)**.

Ce document ne vise pas l'exhaustivité mais a simplement pour objectif de fournir un retour d'expérience des élus et agents qui ont déjà mis en place une commune nouvelle dans le département de l'Aveyron. La trame de questions sur laquelle nous nous sommes basés est disponible en annexe (page 25). Il ne s'agissait pas de répondre à l'intégralité des questions mais plutôt de suivre une logique commune pour aborder l'ensemble des aspects avec tous les interlocuteurs rencontrés. Les questions ne sont pas toutes traitées dans le même ordre. Nous avons voulu laisser libre cours à la parole des interviewés sans s'astreindre à suivre précisément le questionnaire.

Enfin, nous avons voulu faire un rappel sur les collectivités en question en fournissant une petite fiche d'identité. Celle-ci mentionne, notamment, la population. Il s'agit de la population légale 2013 (population municipale) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## *Partie 1 : Le Bas Ségala*

Il y a eu deux rencontres : une le mardi 2 août 2016 à 14h à Vabre-Tizac où Elisabeth Maurel (**EM**), coordinatrice de la commune nouvelle a répondu à nos questions et, une le jeudi 18 août à 10h, à La Bastide-l'Evêque, où nous avons été reçus par Jean-Eudes Le Meignen (**JE LM**), maire.

### **Contexte :**

Le Bas Ségala est une commune nouvelle créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle comprend trois communes historiques : La Bastide-l'Evêque, (820 hab.), Saint-Salvadou (390 hab.) et Vabre-Tizac (428 hab.) et compte donc désormais 1638 habitants.

Elle a été créée à l'échelle de l'ancienne communauté de communes du Bas Ségala dont elle a naturellement pris le nom.

Son maire est Jean-Eudes Le Meignen. Il était maire de la commune de La Bastide-l'Evêque et Président de la Communauté de communes.



*Jean-Eudes Le Meignen, Maire de la commune nouvelle Le Bas Ségala*

### **Comment se sont déroulées les réflexions sur la commune nouvelle ?**

**EM** Les réflexions se sont opérées en deux temps :

-tout d'abord, ce sont les élus qui se sont posés les premières questions, vers fin 2014. La réflexion était surtout portée sur le devenir de la communauté de communes, notamment par rapport à la compétence scolaire. En effet, il s'agissait d'une compétence exercée par la communauté de communes du Bas Ségala et que les élus avaient peur de voir disparaître dans la future grande intercommunalité.

-ensuite, le personnel administratif a été impliqué. Les élus ont demandé à ce que les agents se documentent sur la question de la commune nouvelle, ils ont assisté, notamment, à la réunion organisée par l'ADM en mars 2015 à Rodez.

**JE LM** : J'ai été mis sur la piste par mon ancienne secrétaire dès le mois d'octobre 2014. Celle-ci avait entendu parler du dispositif et avait tout de suite pensé qu'il s'agissait d'une formule parfaite pour notre territoire.

Ensuite, nous avons été invités à une réunion par Jean-Marc Calvet (*Maire de Rignac*) vers novembre 2014. Les deux autres maires de la communauté (*Nicole Andurand-Le Guen et Jérôme Ricard*) ont de suite été convaincus.

On a tous les trois parlé avec nos conseillers municipaux respectifs et nous avons organisé deux réunions avec Mme Bremond (*Mairie Conseils*) et l'ensemble des conseils.

Au printemps 2015, il était question d'écrire la Charte. Les conseils de La Bastide-l'Evêque et Saint-Salvadou ont voté la Charte vers le mois d'avril. Ce fut un peu plus tard à Vabre du fait de quelques réticences. Je me suis déplacé et ai écrit un courrier à l'ensemble des élus pour leur expliquer notre projet et les gains espérés.

### **Que pouvez-vous dire de la quantité de travail pour créer la commune nouvelle?**

**JE LM** Nous avons repris la Charte de Baugé en Anjou et je me suis occupé de l'adapter. Nous discussions beaucoup avec les autres maires, nous échangeons par mail puis nous réunissions les conseils municipaux. Nous n'avons pas mis en place de groupe de travail technique.

### **Quelles ont été les étapes ensuite ?**

**EM** La volonté de s'engager dans la réflexion a été actée par des délibérations des conseils municipaux en avril/mai 2015.

Au printemps, une rencontre avait réuni tous les conseils municipaux.

A Vabre, il y a eu beaucoup de questionnements sur la disparition de la commune et sur la perte d'un pouvoir décisionnel. Cela a provoqué, à la fin 2015 une démission au sein du conseil municipal.

Dans les deux autres communes, c'est l'unanimité des conseillers qui s'est exprimée en faveur de la commune nouvelle.

La seconde étape, après l'information des conseils municipaux, fut celle des habitants. Nous avons fait appel à Olivia Coudert pour la mise en place de réunions d'information. Dès le mois d'août, un courrier d'information était distribué à chaque habitant pour les inviter aux réunions.

Ce sont trois réunions qui ont été organisées dans les trois communes historiques. Celles-ci furent bien suivies (100 personnes environs à chaque réunion). Les rencontres prirent la forme d'un rappel juridique sur les communes nouvelles puis d'ateliers en groupes.

Enfin, une fois l'arrêté de création promulgué, les communes ont travaillé avec Olivia Coudert, à nouveau, sur les questions d'organisation administrative.

Une réunion de l'ensemble du personnel administratif a eu lieu en novembre.

Un travail intéressant a été fait avec les agents administratifs. Pour autant, il n'y a pas eu de formalisme dans les réunions. Celles-ci avaient lieu au fur et à mesure, suivant les besoins.

Ce fut l'occasion de mettre à plat le travail de chacun des agents administratifs, leur organisation, leurs habitudes pour imaginer une organisation de la commune nouvelle.

Il s'agissait de répondre à la question suivante : comment, à 4 collectivités (3 communes et la communauté), se réorganiser pour arriver à assurer à la fois l'accueil dans les communes déléguées et le travail dans la commune nouvelle ?

L'état des lieux, le diagnostic de l'existant ont également permis à chacun des agents administratifs d'exprimer ses doutes et ses craintes ainsi que ses envies. En fonction de cela, les missions ont été réparties sur les agents, de manière plutôt naturelle, d'ailleurs.

### **Quelle est donc aujourd'hui l'organisation des agents communaux ?**

**EM** Au début 2016, les maires ont réuni tous les agents pour leur expliquer le nouveau fonctionnement.

Dans les services administratifs, les missions ont été réparties en pôles : secrétariat, paie, comptabilité, état-civil, secrétariat général, juridique. Ces pôles dépendent aujourd'hui de 3 agents administratifs (un agent étant parti à la retraite depuis peu). Du fait de la spécialisation, les agents ont pu accéder à des formations, ce qui accentue d'autant leur implication et leur motivation.

Des réunions avaient également eu lieu entre les responsables des services techniques (élus et agents techniques) pour déterminer une organisation, de possibles solutions de mutualisation. Toutefois, il semblerait que les réorganisations sont plus importantes et visibles dans les services administratifs. En effet, les services techniques continuent de fonctionner dans les communes historiques mais des solidarités s'opèrent petit à petit.

**Un des principaux conseils qu'il peut être donné en matière de personnel est d'écouter les agents, les réunir afin d'avoir une bonne adhésion de leur part au projet.**

### **Quelles ont été les aides de la part des services de l'Etat ?**

**EM** Une personne a été rapidement identifiée comme un soutien. Nous avons pu lui poser de nombreuses questions par mail. Une réunion avait été organisée en amont avec les services de l'Etat à la sous-préfecture à Villefranche de Rouergue. Ce fut très intéressant de rencontrer les référents pour soulever ensemble les questions.

**JE LM** *cf. question suivante*

### **Qu'est-ce qui vous a semblé le plus compliqué dans le processus de création ?**

**EM** La mise en place des moyens informatiques qui pouvaient être en réseau a été le plus complexe. Très vite, le SMICA a été désigné comme l'interlocuteur en matière informatique. Toutefois, les fournisseurs de logiciels (paie, comptabilité...) n'avaient pas anticipé le phénomène des communes nouvelles.

De plus, il a fallu s'adapter à la nouvelle version du logiciel proposé et former les agents qui ne connaissaient pas le logiciel, et ce, en plus de tout le travail de mise en place de la commune nouvelle...

**JE LM** Politiquement, rien n'a paru très compliqué à part la petite défaillance à Vabre.

Techniquement, au départ, ce qui a été le plus compliqué furent les relations avec les services de l'Etat. Ceux-ci n'avaient pas beaucoup d'information à nous apporter. A la fin, cela allait mieux.

Un autre élément nous a posé problème, dans un premier temps. Ce fut l'obligation de respect de la parité alors que les trois conseils municipaux n'étaient pas issus d'une élection paritaire. La solution a été d'élire, comme adjoints de la commune nouvelle, seulement les deux maires délégués alors que nous souhaitions initialement que tous les anciens adjoints le restent.

### **Les maires délégués ont-ils bien accepté de voir leur mandat modifié ?**

**JE LM** Le passage de relais s'est fait naturellement entre mes collègues et moi. Cela reprend d'ailleurs ce qui existait dans la communauté de communes puisque j'étais président et eux, vice-présidents.

### Quelle fut l'implication des autres élus ?

**JE LM** Les adjoints ont été étroitement associés à la création, notamment à La Bastide (je peux vous parler pour ce que je connais). Pour ce qui est des conseillers, il existait certaines hésitations mais ça s'est rapidement estompé.

Le principal point d'hésitation était la question financière. La Communauté, notamment, avait un encours confortable et les élus craignaient de le perdre.

Un courrier a été fait à tous les conseillers municipaux des trois communes pour aborder les arguments en faveur de la commune nouvelle : les moyens financiers accrus, la reconnaissance, la place et le choix de la future intercommunalité, la facile convergence fiscale, la possibilité de conserver la compétence « école » détenue par la communauté de communes, notamment.

### Et quelle est l'implication actuelle des conseillers municipaux ?

**JE LM** Le conseil municipal de la commune nouvelle est composé de 36 membres puisqu'il y a eu une démission. Par ailleurs, un des élus qui était en désaccord sur le projet de commune nouvelle n'assiste plus aux réunions.

Il y a donc aujourd'hui 35 élus « actifs » et l'assiduité est relativement bonne. Les élus sont travailleurs. Les élus, ici, n'ont pas le goût de la polémique.

Dans le système qui a été choisi par la commune nouvelle, beaucoup de délibérations et de dossiers sont préparés au sein des conseils communaux (sur les questions les concernant précisément). Par contre, les séances du conseil de la commune nouvelle sont beaucoup plus calmes, solennelles, avec peu d'échanges (même s'il reste quand même parfois des questions et remarques). En pratique, je pense que ce climat est dû au fait que les séances ont lieu dans la salle des fêtes, que l'on utilise des micros et que les gens sont plus impressionnés du fait du nombre.

### Quels ont été les choix en matière de communes déléguées ?

**EM** Les élus ont tenu à ce qu'il y ait des conseils communaux pour tout ce qui concerne la vie de la commune déléguée, l'entretien des bâtiments, les petits travaux d'investissement, le petit équipement, la voirie, notamment.

Le moyen de mettre en place cela fut de prendre des arrêtés de délégation, permettant aux maires délégués de conserver un pouvoir dans leur commune.

Dans chaque commune, le maire délégué demeure, ainsi que les adjoints qui ont en charge des fonctions précises.

La volonté était posée dès le départ de garder un lien important avec les habitants et de conserver un service public de proximité.

**JE LM** le plus important pour nous a été de mettre en place le principe de subsidiarité. Les 3 communes déléguées ont été instituées avec chacune leur conseil communal, leur maire délégué et leurs adjoints. Le but étant de leur donner le plus de compétences possibles, dans la limite de ce qui est autorisé par la loi : urbanisme, gestion des employés techniques, routes, coordination des travaux au sein de la commune déléguée, notamment.

### Quels ont été les choix en matière d'ouverture des mairies annexes ?

**EM** Les ouvertures des mairies ont été réorganisées en fonction des pôles attribués aux agents et également en fonction des logiciels. En effet, la comptabilité a été installée uniquement à La Bastide-l'Evêque.

Parallèlement à cela, une après-midi par semaine est consacrée au travail en commun des trois agents administratifs. C'est l'occasion de partager les informations sur le courrier et d'échanger sur les dossiers.

Une des craintes initiales des agents était que les informations manquent dans la mesure où le siège de la commune nouvelle centralise les courriers, notamment.

A Saint-Salvadou, des contraintes horaires existent du fait de l'agence postale communale. A Vabre, une réorganisation a été opérée dans la mesure où la secrétaire est devenue coordinatrice de la commune nouvelle. Celle-ci a donc besoin de se déplacer sur tout le nouveau territoire. Les horaires ont dû être quelque peu restreints.

### **Avez-vous senti une baisse de fréquentation dans les communes déléguées compte-tenu du fait que les horaires de la commune-siège sont plus amples ?**

**EM** Aucune sensation de baisse de fréquentation n'a été ressentie dans les mairies annexes. Les habitants continuent de s'adresser à leur interlocuteur de proximité.

### **Quelles ont été les contraintes en matière de matériels et logiciels ?**

**EM** Une harmonisation a été nécessaire et cela a représenté un gros travail. Les élus avaient souhaité l'anticiper en adoptant le même outil en amont mais cela n'avait pas été possible.

### **Comment se passe la gestion des locaux communaux ?**

**EM** Cette compétence appartient à chaque commune déléguée et est gérée par les conseils communaux. De ce fait, il n'a pas été opérée une harmonisation des tarifs des salles des fêtes (ni des tarifs des concessions dans les cimetières, d'ailleurs).

### **Comment s'est passée l'harmonisation du personnel ?**

**EM** Le régime indemnitaire était déjà harmonisé à l'échelle de la communauté auparavant, en matière de participation sociale. De fait, le travail était assez avancé.

Toutefois, l'une des conséquences de la création de la commune nouvelle est qu'il ne peut demeurer qu'une seule NBI. Une réflexion a donc été engagée pour mettre en place des compensations grâce au régime indemnitaire.

### **Y a-t-il eu des problématiques de déplacement du personnel ?**

**EM** Seules deux personnes sont impactées : un agent administratif et la coordinatrice de la commune nouvelle qui doit se déplacer dans les trois mairies.

Les élus ont souhaité que les agents ne soient pas lésés dans la création de la commune nouvelle. Aussi, les déplacements sont compensés pour partie par le régime indemnitaire et, pour partie, par la mise en place d'une indemnité de déplacement.

Le personnel technique n'est pas impacté parce que si des déplacements doivent avoir lieu, ils sont effectués avec des véhicules de service.

### **Que pouvez-vous dire au sujet de l'acceptation et de l'implication du personnel ?**

**EM** Les agents ont été associés à cette nouvelle organisation. Un des points primordial dans le processus de création est que les agents n'aient pas de frustrations.



### **Pouvez-vous faire un premier bilan des économies réalisées du fait de la création de la commune nouvelle ?**

**EM** Pour l'instant, nous avons du mal à avoir du recul sur les économies réalisées.

Les premières économies visibles que l'on a faites sont liées aux contrats (assurance) ou adhésions (SMICA).

Cependant, il va falloir faire un travail sur l'achat ou sur les contrats de photocopieurs, par exemple.

**JE LM** Nous visions entre 50 000€ et 80 000€ d'économies par an. Les 50 000€ sont acquis puisque nous n'avons pas remplacé un poste d'agent administratif après un départ en retraite. En matière d'agents techniques, il y a des besoins donc ne pourrons certainement pas réduire.

Par ailleurs, les économies se feront sur les frais de fonctionnement et sur l'achat public.

### **Quelle est votre analyse sur l'évolution de la fiscalité ?**

**EM** Un diagnostic avait été réalisé avec les services fiscaux qui a conduit au constat selon lequel les taux d'imposition n'étaient pas si différents dans les 3 communes. De ce fait, l'impact pour les contribuables ne va pas être très important.

**JE LM** Il n'y a pas eu de difficulté dans la mesure où il n'y avait pas d'importants écarts en matière de taux.

### **Comment avez-vous appréhendé l'élaboration du budget de la commune nouvelle ?**

**EM** Nous avons pris conseil auprès de la CC de Séverac. La création de la commune nouvelle a eu un aspect positif en ce qu'elle a forcé les agents à se tourner vers l'extérieur, à aller voir ailleurs comment cela se passe.

L'élaboration du budget s'est relativement bien passée. Les 3 agents administratifs ont travaillé en équipe. Chacun a donné ses informations respectives. En pratique, les CA ont été rentrés dans un tableau afin de n'en faire qu'un.

Ensuite, il a été décidé de faire apparaître des éléments en analytique pour conserver des données propres à chaque commune, comme les subventions aux associations que les élus avaient à cœur de voir apparaître.

Il a fallu répondre à la question : que met-on en commun et que rescinde-t-on en budgets communaux (*des communes déléguées*)?

Dans les programmes d'investissement, certains sont transversaux comme la voirie, la signalétique, les cimetières...

Ce fut un travail intéressant.

### **Quel a été l'impact des avantages financiers apportés par la création de la commune nouvelle ?**

**JE LM** L'impact a été significatif. Nous bénéficions d'une augmentation de 200 000€ par an de dotation de l'Etat. Nous avons un excédent de fonctionnement de 800 000€.

### **Pensez-vous pouvoir dire que la création de la commune nouvelle a permis d'avoir des possibilités accrues en matière de projets ?**

**EM** C'est certain. Les ressources de la commune nouvelle sont beaucoup plus importantes, notamment compte-tenu des dotations. La marge de manœuvre est bien plus grande, et ce, même si l'endettement a dû être mutualisé.

Au départ, la situation financière de chaque collectivité était saine et il existait des fonds de roulement « sympathiques ».

**JE LM** Bien sûr !

### Quels sont donc vos projets ?

**EM** Les projets sont la création de résidences sénior ou inter générations dans les centre-bourgs. La volonté des élus est la redynamisation de ces centre-bourgs. Par exemple, à Vabre, c'est l'ancien couvent qui a été racheté pour le réhabiliter.

**JE LM** Nous avons plusieurs projets :

-Nous sommes en lien avec Aveyron Ingénierie pour créer 3 résidences intergénérationnelles (en locatif) dans l'objectif de revitaliser les centre-bourgs.

-Nous sommes également en train de créer une AVAP (aire de valorisation de l'architecture et des paysages). C'est une démarche essentiellement liée à l'attractivité touristique. Ce projet est long et devrait prendre 2 ans.

-Enfin, nous souhaitons également agir sur le plan économique à travers le développement de la zone d'activité de Solville.

Au-delà de tout cela, il faut savoir que nous sommes une des plus importantes communes agricole de l'Aveyron avec une centaine d'exploitations. Il faut donc concilier cette activité notable avec les autres projets, bien que cela ne soit pas toujours simple.

Il faut également noter que nous avons agi sur le plan de la santé parce que nous sommes confrontés à un vieillissement de la population. Aussi, nous avons investi dans l'achat et la réhabilitation d'un local pour un médecin généraliste (installé à La Bastide-l'Evêque). Il en est actuellement de même pour un kinésithérapeute. Un local est également prévu pour le cabinet infirmier dans la résidence intergénérationnelle à Vabre.

### En matière d'adresse, y a-t-il eu des problèmes et comment vous y êtes-vous pris ?

**EM** Une information a été adressée aux habitants en décembre pour leur indiquer comment les adresses devraient être écrites. La même démarche a été adoptée pour tous les fournisseurs et prestataires.

Toutefois, cela n'a pas empêché quelques problèmes dans la distribution notamment dus au fait qu'il existe des lieux-dits aux noms identiques dans les communes déléguées.

Il est certain que nous sommes dans une période de transition pendant laquelle les habitants et les organismes extérieurs (que ce soit La Poste, les administrations ou autres) doivent s'adapter à cette évolution.

**JE LM** Après la création, il n'y a eu que très peu de problèmes avec l'adressage et même si l'adresse n'est pas aux nouvelles normes, le courrier arrive.

### Avez-vous eu des difficultés avec la Poste ?

**JE LM** Nous avons 3 agences postales communales dont les conventions ne sont pas très anciennes donc il ne va pas y avoir d'évolution d'ici quelques années. S'il devait y avoir une remise en cause de ces agences, nous agirions pour les défendre.

### **Que s'est-il passé avec les associations de chasses ?**

**EM** Chaque commune déléguée a conservé son association de chasse ; d'ailleurs, chaque commune a conservé son tissu associatif.

Il s'agissait d'une volonté des élus de continuer à accompagner les associations. De fait, une rencontre a eu lieu en début d'année avec les anciens élus et les présidents d'associations pour les informer des évolutions induites par la création de la commune nouvelle (notamment, leurs interlocuteurs).

**JE LM** Il n'existe pas d'ACCA sur nos communes. Ce sont des associations privées donc il n'y a pas eu de changement ; celles-ci ont perduré.

### **Que pouvez-vous dire de la réaction des habitants ?**

**EM** Globalement, on peut dire que l'on a de bons retours de la part des habitants. A Vabre, il y a eu un petit groupe de personnes réticentes au départ.

Aujourd'hui, 8 mois après la création, du fait de l'accueil en mairie qui se maintient, du bon fonctionnement des associations avec la commune et compte tenu du fait que les interlocuteurs dans les communes déléguées sont les mêmes, les réticences se sont apaisées.

**JE LM** Maintenant, nous n'avons plus de remarques.

Pendant la période d'instruction de l'affaire (au printemps 2015), nous avons consulté les anciens élus et les responsables d'associations, personnes importantes dans les communes, pour leur faire part de notre projet. Ils étaient, pour une très large part, favorables à cela.

Pour ce qui est du grand public, nous avons organisé des réunions publiques qui se sont relativement bien passées.

Après la création, il n'y a eu que très peu de problèmes avec l'adressage et les horaires des services administratifs (mairies) n'ont quasiment pas évolué. De ce fait, il n'y a, pour la population, aucun changement pouvant les conduire à se plaindre. Nous avons eu une réclamation de chef d'entreprise au sujet du Kbis mais je l'ai adressée au greffe du tribunal et je n'en ai plus entendu parler.

### **Quel serait votre bilan ou vos conseils aux élus voulant se lancer ?**

**JE LM** Si l'on veut garder des communes en France, il faut le faire. Cela permet de garder un pouvoir avant d'être contraint par Paris. Il me semble que c'est mieux que de laisser le pouvoir à de grandes intercommunalités de 30 000 habitants.

Je pense qu'il faut faire des communes sur un rayon de 30 kilomètres en gardant une organisation la plus décentralisée possible (subsidiarité). Au départ, cela permet de ménager les susceptibilités. Puis cela permet surtout de mieux gérer que si c'était fait d'en haut.

La commune nouvelle conduit à passer plus de temps dans la régulation et la concertation des élus. Il faut passer beaucoup de temps avec les adjoints. La pédagogie est très importante : expliquer, recueillir les avis, faire avancer les dossiers...

**C'est l'un des seuls endroits dans le monde où l'on vit des choses humaines. La commune a une fonction humaine essentielle. On est le territoire. Le lien, c'est nous.**

## *Partie 2: Argences en Aubrac*

La rencontre a eu lieu le jeudi 4 août 2016 à la mairie de Sainte-Geneviève sur Argence en présence de Jean Valadier (**JV**), maire et de Stéphanie Batut (**SB**), directrice.

### Contexte :

Argences en Aubrac est une commune nouvelle créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle comprend six communes historiques: Alpuech (64 hab.), Graissac (211 hab.), Lacalm (185 hab.), La Terrisse (152 hab.), Sainte Geneviève sur Argence (977 hab.) et Vitrac en Viadène (116 hab.) et compte donc désormais 1705 habitants.

Elle ne comporte pas toutes les communes de la communauté de communes de l'Argence puisque Cantoin n'a pas souhaité intégrer la commune nouvelle.

Son maire est Jean Valadier. Il était maire de la commune de Sainte-Geneviève sur Argence et demeure Président de la Communauté de communes.



*Jean Valadier, Maire de la commune nouvelle d'Argences en Aubrac*

### **De quand datent les premières réflexions au sujet de la commune nouvelle ?**

**JV** Dès octobre 2014 l'idée a été évoquée par trois élus. La directrice, **SB**, a été recrutée à ce moment-là et il lui a été demandé de se pencher sur le sujet. Les élus de la communauté se sont mobilisés très tôt mais cela n'a finalement pas abouti puisqu'il manque une commune qui n'a pas souhaité adhérer à la commune nouvelle.

Sainte-Geneviève était déjà la « ville support » de la communauté puisque 200 000€ environ allaient au service commun de la communauté. En effet, le personnel de la communauté est le même que celui de la commune depuis de nombreuses années.

**SB** Dès février 2015, les agents ont suivi des formations sur des thématiques diverses pouvant permettre de créer la commune nouvelle.

**JV** Les élus de Sainte-Geneviève se sont prononcés favorablement aux démarches en faveur de la commune nouvelle. Je craignais à l'époque que le fait que la commune dispose de confortables ressources puisse être un frein à la mutualisation. Certains pouvant s'opposer à ce que ces ressources soient partagées.

Aussi, dès lors que les élus se sont montrés favorables, je me suis senti conforté et ai engagé des démarches accrues.

Il semble essentiel de noter que lorsque les maires sont moteurs, on y arrive. S'ils expriment un doute, cela se complique de suite. Dans notre cas, le maire de Cantoin était défavorable dès le départ et cela s'est traduit par un échec.

Dans le reste des communes il y a eu une unanimité partout sauf dans la commune d'Alpuech.

### **Comment se sont opérées les réunions pour la création ?**

**JV** Il avait été proposé à chaque conseil municipal d'organiser une réunion de présentation sur le thème de la commune nouvelle. Ces réunions ont été assurées par Mme Batut. Seul le conseil municipal de Cantoin n'a pas souhaité obtenir une information sur le sujet.

Après cette première étape, il a été décidé de faire appel à un cabinet pour réaliser un rappel juridique et pour élaborer la Charte de la commune nouvelle au travers d'ateliers participatifs.

Un des principaux blocages au stade des discussions était le sort des biens de section.

### **Comment avez-vous communiqué avec la population ?**

**SB** Il y a eu des lettres d'information, des articles dans la presse écrite locale ainsi que deux réunions publiques à l'automne 2015 : une à Lacalm et une à Sainte-Genève.

**JV** C'est dans cette dernière commune qu'il y a eu le plus de questions. A mon avis, nous n'avons pas assez préparé le projet transversal lorsque nous nous sommes présentés face à la population. Car il y a bien des questions sur l'impact de la commune nouvelle dans le quotidien des habitants (impôts, adresse...) mais nous avons eu également des questions sur la volonté, le projet commun. En somme, ce que la commune nouvelle va amener en plus.

Les délibérations devaient avoir lieu trois semaines après les réunions avec la population. Elles ont été prises en novembre 2015.

### **Que pouvez-vous dire de l'accompagnement que vous avez reçu de la part des services de l'Etat ?**

**SB** Les services de la préfecture ont été réactifs et avec des conseils de qualité. Cela a été plus compliqué avec ceux de la DDFIP. Les agents locaux n'avaient pas été destinataires de la part de leur Ministère des informations nécessaires à la mise en œuvre au sein des collectivités ni des indispensables mises à jour techniques, notamment en matière informatique.

**JV** Nous avons organisé deux rencontres avec M. Cauwel (*Secrétaire général de la Préfecture*), qui a bien compris notre projet et ce fut peut-être un élément facilitateur.

### **Qu'est-ce qui a été le plus compliqué dans ce processus de création ?**

**SB** La principale problématique est venue de l'informatique. Le 4 janvier au matin, nous devions enregistrer un décès et l'état-civil ne fonctionnait pas.

Ensuite, il faut être vigilant quand on dit que la construction est une période à passer et que cela se simplifie ensuite. Ce n'est pas la réalité car la construction est longue et le travail ne s'estompe pas, même au bout de 8 mois. C'est un long processus et il reste encore beaucoup à faire.

**JV** Il faut également beaucoup accompagner les élus. Une fois la mise en place faite, il reste beaucoup de travail.

Ce qui est primordial c'est d'avoir une personne ressource compétente, comme Mme Batut. Sinon, cela me paraît compliqué.

### **Comment avez-vous fait pour impliquer les agents ?**

**SB** Nous avons réalisé un tableau de bord où tous les agents ont inscrit leurs missions. Il s'agissait de réaliser un diagnostic pour ensuite répartir les agents en pôles en fonction de leurs compétences et de leurs motivations. Après cela, ceux-ci ont pu accéder à des formations de perfectionnement.

Les locaux de la mairie de Sainte-Geneviève ont été réinvestis de manière plus fonctionnelle. C'est la directrice qui occupe le bureau du milieu, faisant le lien entre la commune et la communauté. De fait, aucun agent ne se sent à l'écart.

Aujourd'hui, les agents sont satisfaits et estiment que la commune nouvelle a été une chance pour eux à plusieurs égards : ils ne sont plus seuls à travailler dans leur coin, ils ont des possibilités d'apprendre (formation de perfectionnement), ils ont des opportunités (comme l'animation de commissions) et ils œuvrent tous pour un projet commun.

### **Avez-vous été confrontés à des problématiques de déplacement du personnel et comment avez-vous géré cela ?**

**SB** Légalement, nous ne sommes pas tenus de prendre en charge ces déplacements. Par contre, nous travaillons à la réforme du régime indemnitaire pour valoriser les agents qui s'impliquent, qui sont motivés et qui travaillent dans un esprit constructif et collaboratif.

### **Comment avez-vous géré l'harmonisation du personnel ?**

**SB** Il y avait peu d'agents dans les communes et ils relevaient de la catégorie C, donc les écarts étaient relativement faibles.

### **Comment s'organisent les agents techniques ?**

**SB** Initialement, les agents techniques étaient des agents communaux mis à disposition de la communauté pour les ordures ménagères. Ils ont ensuite peu à peu exercé des missions d'entretien des espaces verts sur tout le territoire. Cependant, ils ont toujours été basés à Sainte Geneviève.

Ensuite, deux personnes supplémentaires ont été embauchées dans les espaces verts (la requalification du cadre de vie est liée au projet transversal de valorisation du bâti).

### **Parlons de la gouvernance, désormais. Quels ont été les choix opérés en la matière ? Comment cela s'est-il passé, notamment, pour les maires délégués ?**

**JV** Il s'agit d'abord d'une question de confiance entre élus. La chance que nous avons est d'avoir travaillé ensemble pendant plusieurs années à la communauté de communes. Il a fallu œuvrer de pédagogie pour minimiser le fait que le maire devient maire délégué. Par ailleurs, le fait que l'indemnité de maire demeure pour le maire délégué peut être un des éléments ayant concouru à l'acceptation.

La logique de base que l'on souhaite appliquer est la suivante : tout ce qui peut être fait dans la commune déléguée doit être réalisé à ce niveau. C'est le principe de subsidiarité.

### **Que pouvez-vous dire de l'implication des élus dans la nouvelle commune ?**

**JV** L'implication des élus se fait à divers niveaux. Certains se concentrent sur la gestion de leur village alors que d'autres s'impliquent dans les projets transversaux. Des élus qui n'étaient pas totalement investis ont pris un nouveau souffle grâce à la commune nouvelle.

Tous les élus communaux ont été maintenus mais il va falloir réfléchir pour la suite (2020). L'identité des villages doit se maintenir et nous souhaitons réfléchir à pérenniser une forme de démocratie participative. En effet, lors de la prochaine élection municipale, il y aura beaucoup moins d'élus mais nous souhaitons maintenir une implication des habitants.

### **Quelles ont été vos volontés en matière d'ouverture des mairies annexes ?**

Nous avons souhaité maintenir les horaires dans chaque mairie sauf dans une où il n'y avait pas d'ouverture en dehors d'une permanence du maire en semaine.

Cependant, il a fallu optimiser les horaires pour s'adapter aux missions. En effet, le choix a été fait de centraliser la comptabilité et la paie dans les locaux du siège de la commune : Sainte Geneviève. Dans les autres communes, demeurent l'état-civil et l'urbanisme.

Par ailleurs, toutes les secrétaires viennent faire de l'accueil à Sainte-Geneviève.

### **Pensez-vous que les habitants viennent plus facilement à Sainte-Geneviève du fait des horaires plus importants ?**

**SB** Nous avons conservé d'importants horaires dans toutes les communes ce qui implique que les administrés des communes historiques ne viennent pas directement à Sainte Geneviève.

**JV** Par contre, certains administrés en opposition ou en conflit sur un sujet avec leur maire viennent directement me rencontrer.

### **Quels sont les impacts de la création de la commune nouvelle sur les habitants ?**

**JV**

-tout d'abord, les horaires d'ouverture sont plus importants à Sainte-Geneviève, cela facilite donc l'accès aux services ;

-un travail a été fait au sujet des écoles. Il existe deux écoles : une à Sainte Geneviève en baisse d'effectifs et une à Lacalm en classe unique mais en sureffectif.

Aussi, il a été décidé de transférer les élèves de CM de Lacalm à Sainte-Geneviève pour équilibrer les deux structures et dans un souci de bien être des enfants. Cela implique toutefois la prise en charge du transport par la commune et une harmonisation des tarifs de cantine.

-Enfin, les habitants perçoivent une amélioration au niveau de l'entretien des espaces verts.

### **Qu'avez-vous fait en matière de fiscalité ?**

**SB** Au moment de la création, nous n'avons pas délibéré dans les temps pour que l'harmonisation fiscale puisse débuter en 2016. C'est le travail de l'automne prochain.

**JV** Nous observons cependant de faibles écarts entre les communes, hormis Lacalm. Le lissage devrait donc se faire en douceur.

### Comment s'est déroulée l'élaboration du budget ?

**SB** Nous ne tenions pas de comptabilité analytique donc nous devons aller vers plus de rigueur. Le budget a été réalisé avec l'appui des services de la DDFIP qui a construit un budget consolidé comme base de travail (en fait, c'est avec les services informatiques que nous avons eu des difficultés notamment dans la création des budgets annexes, ce fut un peu long...).

**JV** Nous faisons actuellement réaliser une étude financière de la collectivité, ce qui devrait nous aider pour le prochain budget.

### Financièrement, la commune nouvelle ça donne quoi ?

**JV** L'aspect financier était marginal pour nous. Ce n'était pas l'objectif. D'ailleurs, les gains n'ont pas été très importants mais nous le savions dès le départ.

**L'essentiel n'était pas là mais plutôt dans le fait d'instaurer une solidarité, de pouvoir se développer, exister dans la future intercommunalité et permettre une efficacité du service.**

### Pouvez-vous faire un premier bilan des économies réalisées du fait de la création de la commune nouvelle ?

**JV** Nous avons passé un marché global en matière de voirie mais nous n'avons pas pu déterminer encore si cela nous a permis de réaliser des économies. Ce qui est sûr c'est que la commune nouvelle nous a permis de suivre un cadre juridique conforme en comparaison des procédures réalisées auparavant dans chaque commune. La commune nouvelle permet de se fixer des cadres plus clairs et cela est très bénéfique pour la collectivité.

**SB** Nous avons d'ores et déjà supprimé les contrats de prévoyance en doublon pour les agents et nous avons réalisé un achat groupé pour les produits d'entretien.

### Quelles sont vos perspectives en matière d'économie ?

**SB** Nous visons tout ce qui touche au fonctionnement (les achats, notamment), les contrats d'assurance et la téléphonie.

**JV** Il faut être le plus efficace/efficient possible en fonctionnement pour, d'une part, maîtriser la fiscalité, et, d'autre part, dédier les moyens aux investissements et projets transversaux.

### Quel est donc votre fameux projet transversal ?

**JV** Nous devons faire face au constat démographique selon lequel la population est vieillissante et que la collectivité doit mettre en œuvre des actions visant à stabiliser la démographie.

Pour cela, nous avons décidé d'utiliser comme principal levier, l'accueil.

- Cela doit se traduire par une politique en faveur de l'habitat. Nous constatons qu'il y a une importante vacance de l'habitat et qu'il manque, dans le même temps, du locatif. Notre action va aussi bien se porter sur de l'habitat résidentiel que sur de l'habitat de tourisme. Le moyen que nous avons choisi est la requalification des centre-bourgs plutôt que de se tourner vers des lotissements.
- L'accueil va également se porter sur le développement d'un pôle de pleine nature, en lien avec le futur parc naturel régional de l'Aubrac.



- Par ailleurs, notre projet vise également à maintenir une démocratie participative (comme évoqué ci-dessus). Les conseils communaux devraient pouvoir perdurer, sous une forme ou une autre.

### **Que s'est-il passé dans votre commune en matière d'ACCA ?**

Les anciennes associations de chasse se sont maintenues. Nous n'avons absolument jamais parlé de cette problématique lors de la création de la commune nouvelle, sinon, cela n'aurait pas abouti (*rires*).

### **Qu'en est-il au sujet des cartes grises ?**

**SB** Il n'y a pas eu de changement de cartes grises, sauf pour la collectivité. Nous étions obligés du fait du changement d'entité juridique.

### **Pouvez-vous faire un bilan de la réaction de la population ?**

**JV** Certains considèrent que c'est positif, d'autres pensent que ce n'était pas nécessaire, d'autres encore que ça ne va pas assez loin (volonté de supprimer les mairies déléguées).

**SB** A mon avis, nous devons faire un travail de communication en direction des habitants.

### **Quelles sont vos perspectives ? Vos chantiers futurs ?**

Au niveau des services techniques, jusqu'à présent, chaque commune se débrouillait, avec le concours d'agriculteurs, parfois. Aujourd'hui, les services techniques s'occupent de chaque commune (en matière d'espaces verts, notamment) et cela pourrait aller plus loin.

Il n'est pas envisagé de supprimer les mairies déléguées mais certains élus envisagent de transférer les locaux dans des espaces plus petits pour transformer le bâtiment de la mairie en logements, par exemple (toujours conformément au projet transversal).

### **Quelle pourrait être votre conclusion ?**

**JV** Il est important d'avoir des ressources humaines adéquates.

Globalement, nous n'avons pas eu de résistance au changement de la part du personnel. Cependant, il est primordial que le maire ne montre aucune crainte, aucun doute, sinon, les personnes (agents ou élus) opposées vont s'engouffrer dans la brèche et le projet n'aboutira pas.

La commune nouvelle c'est la culture de la collaboration au niveau des agents et la culture du développement avec les élus.

La communication est très importante. Actuellement, des réunions avec les agents administratifs ont lieu tous les matins pour faire le point sur les projets et dossiers. Les agents peuvent s'exprimer et se sentent comme un maillon de la chaîne. C'est valorisant et motivant.

Toutefois, cela prend du temps et même si cela permet d'obtenir des bons résultats, ce n'est pas idéal.

Les élus doivent être accompagnés et le directeur doit accompagner les agents pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les projets.

**SB** Notre prochain objectif est la communication avec la population.

**JV** A mon sens, la commune nouvelle, c'est un projet d'élévation collective.

## *Partie 3 : Palmas d'Aveyron*

La rencontre a eu lieu le mardi 23 août 2016 à la mairie de Coussergues en présence de Gérard Lemaire (**GL**), maire délégué de Coussergues, Paul Redon (**PR**), maire délégué de Palmas, Jean-Paul Peyrac (**JPP**), maire de la commune nouvelle et Fabienne Libourel (**FL**), secrétaire.

### Contexte :

Palmas d'Aveyron est une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle comprend trois communes historiques : Coussergues (283 hab.), Cruéjouls (422 hab.) et Palmas (340 hab.) et compte donc désormais 1105 habitants.

Son maire est Jean-Paul Peyrac. Il était maire de la commune de Cruéjouls et demeure Président de la Communauté de communes du Laissagais.



*Jean-Paul Peyrac, Maire de la commune nouvelle de Palmas d'Aveyron*

### De quand datent les premières réflexions sur la commune nouvelle ?

**JPP** Nous avons appris en conseil communautaire que Séverac-l'Église et Laissac créaient une commune nouvelle. Suite à cela, nous avons ouvert le débat à l'intérieur de la communauté mais nous l'avons très vite refermé puisque nous avons constaté que ces deux communes étaient bien avancées et qu'un élargissement de la réflexion serait impossible.

Les communes de Cruéjouls et Palmas ont très vite été favorables ; au contraire, les élus de Coussergues ont demandé de plus amples informations avant de se prononcer. Nous avons d'ailleurs organisé une réunion dans cette commune où nous (les maires de Cruéjouls et Palmas) sommes intervenus pour expliquer le concept et les avantages que nous y voyions.

Les votes des conseils municipaux ont eu lieu vers octobre-novembre 2015.

### Quelles aides avez-vous reçues de la part des services de l'Etat ?

Nous ne sommes pas satisfaits de l'aide que nous avons reçu de la part, ni de la Préfecture, ni de la Trésorerie.

**JPP** Le plus gros problème que nous avons eu est le manque d'aide de la part des différents organismes (Trésorerie, La Poste, prestataire informatique, Préfecture...).

**PR** Les artisans ont été très gentils avec nous. Ils ont parfois accepté des paiements 6 mois après alors que la loi nous oblige à les payer dans un délai de 30 jours.

**JPP** Aujourd'hui, ce qu'il faudrait faire pour aider les élus qui souhaitent faire une commune nouvelle, serait de créer un guide de procédure reprenant toutes les étapes.

### **Pour en revenir à la création, comment se sont déroulées les différentes étapes ?**

**JPP** Deux des communes ont délibéré à la majorité.

Ensuite, nous avons décidé d'informer la population ; tout d'abord, par un courrier (début décembre), puis par trois permanences dans les trois mairies afin que les personnes qui souhaitaient poser des questions puissent le faire.

### **Comment s'est passée l'élaboration de la Charte ?**

Pour ce qui est de la Charte, nous avons travaillé à six : les trois maires et nos trois adjoints « référents ». Nous avons ensuite soumis notre travail à nos conseils municipaux pour qu'ils adoptent la Charte.

### **Quels ont été vos principaux problèmes lors de la création de la commune nouvelle ?**

**PR** Aujourd'hui, nous avons une interrogation quant aux numéros INSEE dans la mesure où les déclarations PAC (*politique agricole commune*) se font encore sur la base de l'ancien numéro INSEE des communes historiques. Que va-t-il se passer maintenant ?

**JPP** Nous avons également un souci avec l'éducation nationale car Cruéjols n'était pas rattaché à la même circonscription de l'inspection académique que Coussergues et Palmas. Aujourd'hui, ceci est réglé.

**GL** Un autre des problèmes actuellement c'est que « Palmas d'Aveyron » n'existe pas dans les listes déroulantes des différents organismes tels qu'EDF. Or, la préfecture n'accepte pas que les communes historiques soient désignées sur les documents visant à justifier le domicile dans les différentes démarches administratives... nous sommes dans une impasse administrative.

**JPP** Il y a beaucoup de conséquences que l'on ne maîtrise pas dans la création d'une commune nouvelle. A avoir su cela, nous aurions commencé une année plus tard.

### **Avez-vous eu des problèmes avec le courrier ?**

**JPP** Le problème dans notre cas est que Cruéjols est rattaché à un bureau distributeur et a un code postal différent de Coussergues et Palmas. Or, nous avons eu pas mal de soucis avec du courrier égaré et la Poste refuse de donner le même code postal à Cruéjols que les deux autres communes.

### **Que pouvez-vous dire de l'implication des élus pour la création ?**

**GL** Je dirai que l'implication n'a pas été très importante.

**JPP** Les conseils municipaux font confiance aux maires donc ils ont laissé faire.

**PR** La question posée par les conseillers à Palmas a été de savoir pourquoi nous n'allions pas avec Laissac. Mais cela a changé lorsque **JPP** et **GL** ont proposé de faire de Palmas la commune principale.

### Quelle est l'implication actuelle des élus au sein de la commune nouvelle ?

**JPP** Nous avons proposé de créer 6 commissions (présidées par les 3 maires et les 3 mêmes adjoints) et nous avons encouragé les élus à s'y inscrire car à 32, c'est très difficile de travailler. Les dossiers traités en commissions sont ensuite soumis au conseil municipal.

Sur les 32 membres, une quinzaine environ sont membres de commissions.

Les commissions sont les suivantes :

- finances et budgets ;
- bâtiments communaux, eau, assainissement ;
- associations, sports, culture, tourisme et communication ;
- urbanisme, voirie et réseaux, sécurité ;
- travaux en régie, gestion du personnel, patrimoine ;
- vie scolaire, social.

C'est le président de la commission qui décide de la tenue d'une réunion.

Pour ce qui est du conseil municipal, il se réunit environ une fois par mois à la salle des fêtes de Palmas, c'est le lieu qui a été désigné dans la Charte.

Pour l'instant, en conseil municipal, nous avons beaucoup délibéré sur du formalisme administratif et assez peu sur des dossiers de fonds...

Par ailleurs, nous avons constitué un « G6 », nom déposé par Gérard Lemaire (*rires*), c'est une sorte de bureau composé des 3 maires et des 3 adjoints qui se réunit une fois par mois.

### Vos conseils communaux continuent-ils à fonctionner ?

**JPP** C'est indispensable car c'est impossible de présenter quelque-chose en conseil municipal de la commune nouvelle au sujet de l'une des communes historiques sans que les membres du conseil communal concerné soient au courant.

### (Aux maires délégués) A-t-il été facile pour vous de « laisser » votre mandat de maire ?

**PR** Ça fait mal que l'on vous dise que l'on veut parler au Maire et que vous, vous ne l'êtes pas. Moi, j'ai été élu maire !

**GL** Tout de même, aucun de nous trois ne va à l'encontre des projets de l'autre dans sa commune.

**JPP** (*à ses collègues*) Sachez également que je ne suis pas toujours à l'aise à Coussergues ou Palmas.

### Parlez-moi de vos choix en matière d'ouverture des mairies.

**JPP** Nous sommes dans une phase transitoire. La DGS de Palmas est partie en disponibilité le 1<sup>er</sup> février 2016. Cela nous a pas mal déstabilisés. On s'appuie désormais sur les services de la Communauté de communes pour assurer l'ouverture de la mairie de Palmas.

L'objectif, à mon sens, c'est que l'on puisse assurer une ouverture concomitante des trois mairies tous les matins, de 9h à 12h.

**PR** La mairie de Palmas est celle qui est la moins ouverte des 3. Normalement, la secrétaire devrait siéger à Palmas.

### Qu'en est-il de l'organisation des agents communaux ?

**FL** Petit à petit, on se répartit les tâches : RH/paie pour une, comptabilité pour une autre... Cependant, pendant les congés, nous reprenons les dossiers de l'autre. Ensuite, nous avons instauré une matinée où nous travaillons ensemble.

Pour ce qui est des agents techniques, nous avons (en équivalence) 1 jour et demi par semaine pour l'assainissement mais nous allons le déléguer.

En ce qui concerne les espaces verts, la Communauté de communes assure l'entretien à la fois des espaces verts, des cimetières et des monuments aux morts.

Globalement, entre les départs en retraite et les arrêts maladie auxquels nous sommes confrontés, nous sommes conduits à beaucoup nous appuyer sur la communauté.

Au niveau de l'organisation, il y a encore à faire car chacun a ses habitudes de travail, ses méthodes... sans compter les matériels et logiciels...

### Que s'est-il passé justement en matière de logiciels ?

Les logiciels ont été installés seulement fin février à Coussergues (pôle administratif centralisé)...

On a dû changer de logiciel du fait du passage à la strate de population de plus de 1000 habitants et la formation que nous avons reçue de la part du SMICA nous a semblé insuffisante vu que nous ne connaissions pas le logiciel. Cela nous a pris beaucoup de temps.

### Que pouvez-vous dire de l'acceptation et de l'implication du personnel ?

**FL** La communication est très bonne et la répartition des tâches, assez naturelle. Le surplus de travail a été important mais les agents ont été assez volontaires.

### Passons maintenant à la partie finances /fiscalité. Qu'avez-vous décidé en termes de fiscalité ?

**JPP** Historiquement, Coussergues avait des taux plus élevés. **GL** a accepté de baisser les taux cette année dans sa commune.

Nous envisageons une période de lissage de 10/12 ans mais il faudrait peut-être s'harmoniser avec Laissac car un rapprochement ultérieur ne saurait être exclu.

Nous allons débiter en septembre les réflexions pour une harmonisation des taux de nos trois communes.

**PR** Moi, cela me gêne d'augmenter mes taux...

### Comment avez-vous procédé pour élaborer le budget ?

**PR** Nous avons pris les trois budgets ligne par ligne et nous avons additionné.

Puis on a discuté pour savoir comment faire fonctionner les commissions. Par exemple, la commission aménagement a été fortement dotée.

**GL** On a également respecté les projets en cours dans chaque commune.

**PR** On a essayé de remettre les « restes à réaliser » dans les communes respectives.

### Quel a été l'impact financier de la création de la commune nouvelle ?

**JPP** Le gain provient de la DGF avec une augmentation de 54 000€ par rapport aux sommes de nos trois dotations antérieures.

### Pensez-vous avoir réalisé des économies et quelles sont vos perspectives en la matière ?

**JPP** Les économies ont eu lieu dans les domaines suivants :

- assurances (860€ de gains) ;
- copieurs/imprimerie (2380€ de gains) ;
- maintenance informatique (1435€ de gains) ;
- renégociation de prêts (200 000€ sur la période restante) ;
- marché de prestation de service « épareuse » ;

Les perspectives en matière d'économies se situent surtout sur le plan de l'achat. En matière de personnel, ce ne sera pas possible de réduire, il va même falloir embaucher certainement.

### Pensez-vous pouvoir dire que la création de la commune nouvelle vous offre plus de perspectives en termes de projets ?

**JPP** C'est clair. On a d'autres capacités de mener des projets.

Plutôt que de faire un équipement dans chaque commune (ex. : terrain de quilles, salle des fêtes...), on va en faire un dans une commune et toute la population pourra en profiter. C'est la même chose pour l'extension de la maison de retraite de Cruéjols.

Ce qui nous rapproche c'est que nous sommes 3 communes avec la même taille et des profils sociologiques semblables. Toutefois, nous avons 3 identités distinctes et il faudra veiller à les préserver.

**PR** Pour Palmas, si nous étions partis avec Laissac, nous aurions pu fermer la mairie. Les gens n'auraient rien dit. Ils sont habitués à aller à Laissac, c'est naturel. Là, ce n'est pas la même chose.

### Quelles furent les réactions des habitants ?

**GL** A Coussergues, on peut dire que c'est l'indifférence qui domine aujourd'hui.

**JPP** A Cruéjols, je dirai que la plupart sont indifférents et 10-15% sont irrités. Par exemple, il y avait un projet de centrale d'enrobage à Palmas et on sent bien que ce projet a cristallisé les contestations autour de la commune nouvelle.

**PR** Moi je dirai qu'il y a deux types de personnes : les travailleurs qui sont indifférents et les fonctionnaires et retraités qui cherchent la petite bête.

**FL** Je pense que les retours négatifs sont plutôt contre les embuches administratives que contre la commune nouvelle en elle-même.

### Quel bilan pourriez-vous dresser ?

**GL** Je pense que nous avons essuyé les plâtres. Au niveau administratif, ce n'est pas positif. J'ai de gros regrets. L'aspect positif pour moi est de ne plus être seul à décider et de pouvoir partager nos avis.

**FL** J'ai quasiment la même réflexion que **GL**. C'est vraiment enrichissant de pouvoir travailler en équipe, de s'apprendre des choses et de se sentir moins seul.

**PR** L'administration, je n'en parlerai pas...

Je pense que nous sommes partis avec des situations très différentes dans les 3 communes et c'est peut-être cela qui a fait que nous avons eu des problèmes.

**JPP** J'ai un sentiment globalement positif. Grâce à la commune nouvelle, on va préserver nos petites communes, préserver les services publics et porter des projets de plus grande envergure.

C'est un régal pour moi de travailler avec mes collègues. Il ne faut pas oublier, non plus, l'aspect financier qui est important pour fonctionner. Et enfin, cela pourra nous permettre une meilleure représentation dans les futures intercommunalités.

D'après moi, il faut faire cela en fin de mandat car derrière il y a des susceptibilités, des mandats, des égos, des indemnités de fonctions... tout cela on ne le dit pas mais ça existe.

## *Conclusion*

Au vu de toutes les informations que nous avons pu recueillir lors de nos différents rendez-vous, nous nous sommes forgés une opinion générale dont nous voulions vous faire part. La commune nouvelle a d'indéniables aspects positifs en ce qu'elle crée (recréé) un espace de dialogue et de travail en commun entre les élus, entre les agents et entre tous ceux-ci. Les possibilités financières offrent des perspectives accrues en matière de projet et cela donne l'espoir aux petites communes de pouvoir réaliser encore de belles choses pour leur territoire. Cependant, le chemin est long et les difficultés, notamment administratives et techniques, peuvent être décourageantes. Le prérequis primordial qui ressort de cette enquête est une bonne entente initiale entre les élus et une volonté de travailler ensemble. Pour finir, nous concluons avec la phrase de Jean Valadier : il s'agit d'un « projet d'élévation collective », mais nous rajouterons ceci : à condition que ce soit une dynamique partagée.



## **RETOUR D'EXPERIENCE COMMUNES NOUVELLES**

- I. Création de la commune nouvelle**
  1. Date des premières réflexions sur la création ?
  2. Organisation et fréquence des réunions pour la création (quantité de travail)?
  3. Durée des réflexions ?
  4. Les aides à la création par la Préfecture ?
  5. Ce qui vous a le plus marqué ?
  6. Ce qui a été le plus compliqué ?
  
- II. Gouvernance de la commune nouvelle**
  7. Acceptation des élus de modifier leurs mandats ?
  8. Acceptation des maires délégués d'abandonner leurs mandats de maires ?
  9. Implication des élus dans l'élaboration de la commune nouvelle ?
  10. Positionnement actuel des élus dans la commune nouvelle ?
  11. Fonctionnement du conseil municipal ?
  12. Indemnité des élus ?
  
- III. Organisation communale**
  13. Choix de conserver l'ouverture antérieure des mairies ?
  14. Organisation des agents communaux ?
  15. Matériels et logiciels ?
  16. Utilisation des locaux ?
  17. Harmonisation du traitement du personnel ? (avantages, salaires...)
  18. Déplacement du personnel ?
  19. Acceptation et implication du personnel ?
  20. Impact sur le service au public ?
  
- IV. Finances – fiscalité**
  21. Harmonisation fiscale ?
  22. Choix opérés en matière de fiscalité ?
  23. Impact sur la fiscalité applicable aux habitants ?
  24. Elaboration du budget de la commune nouvelle ?
  25. Attributions aux communes déléguées ?
  26. Impact des avantages financiers de la création de la commune nouvelle ?
  27. Economies réalisées ? (achat groupé, renégociation de contrats ...?)
  
- V. Projets de la commune nouvelle**
  28. Possibilités accrues en matière de projets du fait de la création de la commune nouvelle ?
  29. Aménagement du territoire ?
  30. Impact sur l'offre de santé, scolaire, la voirie ?

**VI. Problématiques diverses**

**31. La Poste/ l'adresse?**

**32. Les ACCA ?**

**33. Les cartes grises ?**

**34. La réaction des habitants ?**

**35. Relations avec l'EPCI ?**

**36. Relation avec l'extérieur ? les instances départementales ou préfectorales ?**